



Association Professionnelle
de Cosmétique Ecologique et Biologique



Protection solaire :

Pourquoi choisir une crème solaire bio ?



Cosmébio joue la transparence

« Pourquoi choisir une crème solaire bio ? »

« Comment choisir sa crème solaire bio ? »

Avec la multiplicité de l'offre de protection solaire et à l'approche de l'été, Cosmébio - l'association professionnelle de la cosmétique bio - répond aux interrogations des consommateurs et lève le voile sur les avantages des crèmes solaires bio.

Pour éclairer encore plus les consommateurs sur les formules des produits solaires, Cosmébio fait également le point sur le sujet complexe des nanoparticules et nanomatériaux : entre principe de précaution et interdiction.





Le choix du bio

Pour éviter les ingrédients indésirables

Dans les crèmes solaires conventionnelles, les filtres utilisés pour protéger des rayons du soleil sont issus du pétrole. Ces ingrédients pétrochimiques peuvent être cancérogènes, allergisants, perturbateurs endocriniens ou encore polluants pour l'environnement. On peut citer :

- **Methyl et buthyl paraben** : conservateur - perturbateur endocrinien suspecté.
- **OMC (ethylhexyl méthoxycinnamate)** : filtre UV - perturbateur endocrinien suspecté.
- **4-MBC (4-méthylbenzylidène camphor)** : filtre UV - perturbateur endocrinien suspecté.
- **Benzophenone 1,2,4 et 5** : filtre UV – perturbateur endocrinien suspecté.
- **BHA (buthyl hydroxyanisol)** : anti-oxydant - cancérogène suspecté, perturbateur endocrinien suspecté et potentiel sensibilisant.

Dans les crèmes solaires bio, les filtres de protection solaires sont minéraux, c'est-à-dire extraits de la nature.





Attention au greenwashing !

Face à la préoccupation croissante des consommateurs pour la protection de l'environnement, attention aux allégations abusives des marques !

Certaines marques conventionnelles vont par exemple valoriser la présence d'un ingrédient minéral alors qu'il ne représente qu'une infime partie du produit.

→ En cas de doute, l'association Cosmébio recommande aux consommateurs de choisir les crèmes solaires bio labellisées Cosmébio. Celles-ci sont obligatoirement à **95%** minimum d'ingrédients naturels, excluent les filtres pétrochimiques et possèdent de vraies valeurs environnementales.



Nanoparticules et nanomatériaux :

Dioxyde de titane et oxyde de zinc dans les solaires bio mais sous conditions

Les formules des produits solaires suscitent des préoccupations sur la question des nanoparticules et nanomatériaux. Mais pourquoi utilise-t-on des nanomatériaux dans les produits solaires ?

L'inconvénient majeur des filtres minéraux réside dans leur texture, sans remettre en question leur efficacité : la crème solaire est pâteuse, blanche, collante et donc peu sensorielle pour le consommateur habitué aux crèmes solaires utilisant des filtres pétrochimiques.

Pour offrir aux consommateurs une alternative aux filtres pétrochimiques, Cosmébio ainsi que l'ensemble des membres fondateurs du référentiel COSMOS ont fait le choix d'autoriser, sous conditions, deux filtres naturels pouvant contenir des particules de taille nano : le dioxyde de titane et l'oxyde de zinc (présents

respectivement dans la nature sous la forme de rutile et de zincite). Ces nanoparticules sont évidemment autorisées par le règlement cosmétique européen CE n°1223/2009.

Les critères de COSMOS encadrent la présence de nanoparticules dans les produits solaires certifiés biologiques, via les restrictions suivantes :

- L'ingrédient doit contenir moins de **50%** en nombre de particules ayant une taille inférieure à **100 nm** : soit sur **100** particules, au moins **50** doivent avoir une taille supérieure à **100nm**
- Et moins de **10%** en masse des particules ayant une taille inférieure à **100 nm** : soit sur **100g** d'échantillon, plus de **90g** doivent être constitués de particules ayant une taille supérieure à **100nm**



Quid de l'allégation « sans-nanoparticules »

À l'heure actuelle, il n'existe pas de méthodes de référence applicables pour caractériser la taille et la proportion des particules. Il est ainsi possible d'obtenir des résultats différents selon la méthode utilisée par le laboratoire d'analyse.

C'est pourquoi Cosmébio s'est positionné en faveur de l'application du principe de précaution et a interdit à ses adhérents de revendiquer la mention "sans nanoparticules" sur les packagings.





« Aujourd'hui, la seule solution pour se protéger du rayonnement solaire, lui-même cancérigène sans aucune ambiguïté, est d'utiliser soit des filtres pétrochimiques (évidemment interdits en cosmétique bio), soit des filtres minéraux naturels qui, en l'état des sciences et techniques, peuvent contenir des nanoparticules.

Aucune autre marque, certifiée ou non, naturelle ou biologique, ne pourra apporter une réponse meilleure en matière de protection contre les UV.

Et les membres Cosmébio travaillent chaque jour pour faire avancer l'état des sciences et des techniques relatives à la protection solaire. »

Romain Ruth, Président de Cosmébio



À propos de Cosmébio :

Présidée par Romain Ruth, Cosmébio est l'association française de la cosmétique bio. Elle a vu le jour en 2002 et réunit aujourd'hui plus de 480 sociétés. Toutes s'engagent à respecter les principes fondateurs de la Charte Cosmébio. Les garanties du label Cosmébio concernent chaque étape du cycle de vie d'un cosmétique : origine des matières premières, pour encourager un approvisionnement éthique et durable ; procédé de transformation doux et non polluant ; fabrication du produit fini (composition propre, emballage, stockage) ; étiquetage transparent et communication responsable. Un contrôle par un certificateur indépendant est obligatoire chaque année pour vérifier la conformité des produits avec tous les critères du label. Environ 13 000 produits et 640 marques sont actuellement concernés par ce label.



Association Professionnelle
de Cosmétique Ecologique et Biologique

<https://www.cosmebio.org/fr/>

Agence Grenadine RP

Marine Beaulieu- marine.beaulieu@grenadine-rp.com

Nahomi – nahomi@grenadine-rp.com